

PDC du canton de Fribourg, Rte Beaumont 20, Case postale, 1709 Fribourg

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17  
Case postale  
1701 Fribourg

Fribourg, le 13 juin 2013

## **Prise de position du PDC en réponse à la consultation sur le projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE)**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Parti démocrate-chrétien fribourgeois (ci-après dénommé PDC) vous remercie de l'avoir consulté dans le cadre des mesures structurelles et d'économies pour les années 2014, 2015 et 2016. Le PDC a l'honneur de déposer la présente prise de position :

- Le PDC salue les efforts consentis par le Conseil d'Etat afin de pérenniser les finances cantonales à court et moyen terme et donne son accord de principe aux dites mesures. Les années 2005-2012 sont à considérer comme étant exceptionnelles et ne constituent donc pas un modèle de recettes fiscales viable pour le futur. La morosité conjoncturelle, la baisse des recettes issues de la BNS ainsi que l'affaiblissement de la péréquation financière ne sont que des exemples d'éléments avec lesquels il faudra d'avantage compter à l'avenir. De plus, certaines baisses fiscales (splitting complet pour les couples mariés, nouvelles déductions pour les enfants) ont profité à l'ensemble de la population fribourgeoise et éliminé des injustices mais ont, de facto, contribué à la diminution des recettes de l'Etat.
- Le PDC constate avec grande satisfaction qu'il existe une symétrie des sacrifices accordés par l'ensemble des départements, démontrant ainsi un consensus au sein du collège.
- Le PDC est également d'avis que l'augmentation démographique est un élément positif pour le Canton de Fribourg et approuve la volonté du Conseil d'Etat de poursuivre sa politique d'investissements. Nonobstant, la ponction de la fortune nette du Canton ne devrait que très exceptionnellement servir aux dépenses de fonctionnement de l'Etat.
- En ce qui concerne les mesures liées au personnel de l'Etat, il est essentiel de faire une distinction entre baisse des salaires et gel temporaire des augmentations. Ainsi, le PDC approuve la non-indexation des salaires jusqu'à concurrence de 112 points d'inflation. L'indice des prix à la consommation étant en légère baisse pour les deux dernières années, il paraît logique que les salaires du personnel de l'Etat ne soient pas indexés.
- En revanche, le PDC s'oppose à la baisse de 0,9% de l'échelle des traitements (42.3 millions de CHF d'économies sur trois ans). Le personnel de l'Etat ne doit pas être rendu responsable de la précédente surindexation. Il est cardinal que l'inflation du nombre de collaborateurs de l'Etat soit jugulée mais que les salaires proposés demeurent compétitifs. Par ailleurs, une discussion avec les différents partenaires

sociaux est nécessaire. Il serait préférable que cette mesure d'économie soit transférée dans le domaine des subventions comme évoqué ci-après.

- Les économies réalisées dans le domaine des subventions sont, dans l'ensemble, acceptables mais encore relativement faible. Le PDC est convaincu que des pas supplémentaires seraient envisageables dans ce domaine. Il demeure un problème de fond sur l'octroi de subventions par l'Etat. Par exemple, le subventionnement des assurances maladie se fait aujourd'hui selon des critères rigides et sous la forme d'une politique « d'arrosoir ». Il serait nettement plus efficient que ce type de subventionnement puisse profiter à celles et ceux qui en ont plus directement le besoin et, ainsi, d'en diminuer le montant global. Ceci est également valable pour d'autres subventions versées. L'Etat devrait concentrer ses efforts sur les personnes et institutions dont la situation démontre avec certitude qu'une aide est nécessaire. Avec une meilleure allocation des ressources, le PDC est convaincu que les 42.3 millions de CHF d'économies touchant le personnel de l'Etat peuvent être compensés dans le domaine des subventions. Ceci toucherait une population plus large et diminuerait une partie des nombreux sacrifices demandés au personnel de l'Etat.
- Le PDC considère que, si les mesures d'économies sont essentielles, les mesures structurelles mériteraient un approfondissement. Par exemple, le système actuel de rémunération du personnel de l'Etat est très rigide et se base sur des variables qui nécessiteraient tant une réflexion qu'une flexibilisation. Les mesures structurelles permettent, sur le moyen et long terme, une maximisation des recettes fiscales.
- Concernant les différentes hausses d'impôts et/ou de taxes, le PDC tient à exprimer le fait que l'argument de l'alignement aux autres cantons n'est, dans le cas présent, pas recevable. En effet, chaque canton jouit d'une situation économique qui lui est propre et ses spécificités dans le calcul des taxes et/ou des impôts doivent primer. Il s'agit d'une critique de fond mais le PDC ne s'oppose pas à une modification des recettes telle que proposée par le Conseil d'Etat. Un programme structurel et d'économies efficient doit comporter les deux aspects : les économies et les recettes.

Tout en vous remerciant vivement d'avoir permis au PDC de prendre position sur ces mesures structurelles et d'économies, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Parti démocrate-chrétien du canton de Fribourg

Markus Bapst

Président de la commission  
Finances et fiscalité du PDC  
fribourgeois

Jean-Pierre Siggen

Chef du groupe PDC  
au Grand Conseil

Eric Menoud

Président du PDC du  
canton de Fribourg

Pour tout renseignement :

Markus Bapst, Président de la commission d'étude « Finances et fiscalité » du PDC: 079 457 37 17

Jean-Pierre Siggen, Président du groupe : 079 459 12 65

Eric Menoud, Président : 079 279 04 19